

Communiqué de Presse

Economie Verte : « Opportunités de création des richesses et d'emplois »

Le Conseil Economique et Social a tenu sa treizième session ordinaire à Rabat le jeudi 29 mars 2012.

Cette session a été consacrée à la présentation et l'adoption du projet de rapport sur « l'Economie Verte: opportunités de création de richesses et d'emplois », ainsi qu'à l'examen des notes de cadrage des sujets arrêtés par le Conseil dans le cadre de l'auto-saisine pour l'année 2012.

Le CES considère que le concept de l'économie verte recèle un potentiel de croissance durable et de création d'emplois et qu'il constitue l'amorce d'un nouveau modèle de développement économique et humain durable. Le rapport du CES a présenté les expériences internationales de migration vers une économie verte et les enseignements qui peuvent en être tirés pour le Maroc, puis a analysé le potentiel national en matière de création de richesses et d'emplois dans quatre secteurs clés de l'économie verte, en raison des ambitieux programmes lancés par le Maroc, à savoir: les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'assainissement et l'épuration des rejets liquides et la gestion des déchets solides ménagers. Les investissements projetés dans ces secteurs dépassent les 200 Milliards de DH avec un potentiel identifié de création d'emplois de plus de 90000 postes à l'horizon 2020.

La contribution du CES à ce sujet s'inscrit dans la continuité de la dynamique environnementale enclenchée ces dernières années dans les différents secteurs économiques et des programmes d'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

Ce passage à une économie verte constitue une occasion historique pour positionner le Maroc dans des secteurs industriels nouveaux, renforcer ainsi sa compétitivité par la création de champions nationaux à l'export dans ces filières technologiques et contribuer à la réduction des externalités environnementales et sociales, notamment dans certaines régions défavorisées.

Dans son rapport, le CES a identifié les contraintes qui freinent la transition vers une Economie Verte et a recommandé des mesures opérationnelles classées selon six volets :

- Définir une stratégie globale et un mode de gouvernance opérationnelle pour la transition vers une économie verte à l'échelle nationale et veiller à la déclinaison de cette stratégie au niveau régionale, en privilégiant la logique d'une économie circulaire de recyclage en tenant compte des spécificités locales et régionales (Afrique, Méditerranée...)
- Assurer une intégration industrielle effective et un développement soutenu des filières vertes adaptées aux potentiels naturels et humains du Maroc.
- Elaborer un plan opérationnel pour l'anticipation des besoins en compétences et en capacités de recherche et d'innovation technologique en développant des filières de formation en partenariat avec les acteurs académiques, industriels et financiers.
- Développer la dimension sociale et sensibiliser la société pour faire de l'économie verte un levier de développement de l'entrepreneuriat et de la cohésion sociale dans les milieux urbain et rural
- Opérationnaliser l'arsenal juridique environnemental existant en mettant en place les instruments de contrôle et de surveillance correspondants.
- Mettre en place des mécanismes financiers dédiés au développement de l'économie verte via des mesures incitatives pour le développement des investissements privés dans les secteurs de l'économie verte et une fiscalité environnementale et énergétique adaptée aux nouvelles filières.

Enfin, le CES a formulé des recommandations ciblées et adaptées à chaque secteur de l'Economie Verte notamment les Energies Renouvelables, l'Efficacité Energétique, l'assainissement et d'épuration des rejets liquides et la gestion des déchets solides.

Par ailleurs, le CES a arrêté les nouveaux thèmes qui seront traités en auto-saisine au cours de l'année 2012 ; il s'agit de La Fiscalité, développement économique et cohésion sociale, La commande publique : levier stratégique pour le développement, La Prévention et résolution pacifique des conflits du travail, La Formation tout au long de la vie, Le Respect des droits et intégration des personnes en situation de handicap, La Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique, La Régionalisation avancée et la gestion des ressources humaines, L'Accès à l'information et Les lieux de vie.